

Le destin de la noblesse du Canada, de l'Empire français à l'Empire britannique

François-Joseph Ruggiu

Volume 66, Number 1, Summer 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1021081ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1021081ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Ruggiu, F.-J. (2012). Le destin de la noblesse du Canada, de l'Empire français à l'Empire britannique. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 66(1), 37–63. <https://doi.org/10.7202/1021081ar>

Article abstract

This paper studies the fate of the French nobility in Canada after the Cession of 1763 and the advent of the British Regime. It reconstructs and explains the choices made by the families, i.e. to stay or to leave, to join the new regime or to stay on the fringe of the new order established during the 1770s and the 1780s. It shows that the families which remained in Canada experienced the ordinary fate of all local elites when challenged by a new colonial domination : some successfully courted the British authorities to preserve their social and political domination while others slowly slid down the social ladder into obscurity.

Le destin de la noblesse du Canada, de l'Empire français à l'Empire britannique¹

F.-J. RUGGIU
Université Paris-Sorbonne

RÉSUMÉ • Ce texte envisage le devenir de la noblesse canadienne après l'instauration du Régime anglais. Il retrace et explique les choix qui ont été faits par les différentes familles de partir ou de rester; de se rallier ou de rester en marge du nouvel ordre qui s'est instauré dans les années 1770 et 1780. Il montre que les familles qui sont restées au Canada ont éprouvé, en définitive, le destin ordinaire des élites locales confrontées à l'installation d'un nouveau pouvoir colonial: les unes se sont avec succès rapprochées du pouvoir; afin de consolider leur domination politique et sociale, alors que les autres ont lentement glissé le long de l'échelle sociale et sont tombées dans l'obscurité.

ABSTRACT • This paper studies the fate of the French nobility in Canada after the Cession of 1763 and the advent of the British Regime. It reconstructs and explains the choices made by the families, i.e. to stay or to leave, to join the new regime or to stay on the fringe of the new order established during the 1770s and the 1780s. It shows that the families which remained in Canada experienced the ordinary fate of all local elites when challenged by a new colonial domination: some successfully courted the British authorities to preserve their social and political domination while others slowly slid down the social ladder into obscurity.

La défaite des armées françaises au Canada, marquée par la capitulation de Québec, le 18 septembre 1759, puis par la capitulation générale du 8 septembre 1760, a été une terrible épreuve pour la population de la

1. Je souhaite exprimer ici toute ma reconnaissance aux lecteurs de la *Revue d'histoire de l'Amérique française* dont les suggestions, très pertinentes, m'ont permis de repenser mon texte.

Nouvelle-France et pour les familles de l'élite de la colonie². Certaines ont ainsi presque entièrement disparu dans les combats, qui avaient commencé six ans auparavant, et où les officiers ont amplement payé le prix du sang. Jean et Marie Louise Leber de Senneville, descendants d'un anobli du XVII^e siècle, étaient ainsi les derniers représentants de leur famille lorsqu'ils sont morts le 15 novembre 1761, lors du naufrage de l'*Auguste*³.

Le devenir après la capitulation de 1760 des familles nobles qui vivaient au Canada est un chantier historique complexe. Il a longtemps été examiné sous l'angle de la théorie « de la décapitation », qui voulait que la colonie ait été « décapitée » en raison du départ de ses élites, que ce départ ait été volontaire ou qu'il ait été provoqué par les conquérants britanniques, de manière à assujettir plus aisément les paysans ainsi privés de leurs leaders naturels⁴. Contestée par les uns⁵ et défendue par les autres, elle a fait l'objet de débats acharnés jusque dans la seconde moitié du XX^e siècle, au cœur de la Révolution tranquille, lorsque l'historien Michel Brunet en a donné une version devenue classique⁶.

L'histoire de la noblesse « canadienne⁷ » est alors entrée dans une phase de relative indifférence rompue cependant, à la fin des années 1980, par

2. Le sort de la population de la Nouvelle-France durant la guerre de Sept Ans a été récemment l'objet de nouveaux travaux, en particulier Jacques Mathieu et Sophie Imbeault, *La guerre des Canadiens* (Québec, Septentrion, 2013) ou encore Laurent Veyssière et Bertrand Fonck, dir., *La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France* (Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne ; Québec, Septentrion, 2011). Le 250^e anniversaire de ces événements avec, en particulier, en 2013, la commémoration du traité de Paris, signé le 10 février 1763, ne sont pas étrangers à ce regain d'intérêt scientifique.

3. Les deux fils de Jean, Louis Joseph et Jean Charles, âgés de 8 et 13 ans, sont également morts dans le naufrage. La dernière survivante de la famille fut la tante des deux disparus, Marie Louise, épouse d'Antoine Gabriel François Benoist, qui mourut en 1774 en France.

4. À propos de ce débat, le lecteur pourra commencer par les textes réunis par Dale Miquelon, dir., *Society and Conquest. The Debate in the bourgeoisie and social change in French Canada, 1700-1850* (Toronto, Copp Clark Publishing, 1977) et surtout par l'article récent de Donald Fyson, « The Canadiens and the Conquest of Quebec: Interpretations, Realities, Ambiguities », dans Rudy Jarrett et al., dir., *Quebec Questions: Quebec Studies for the Twenty-First Century* (Toronto, Oxford University Press, 2010), 18-33. Donald Fyson prépare un livre sur les décennies qui ont suivi la Conquête et je le remercie très vivement pour les conversations que nous avons eues au sujet de cet article.

5. Par exemple par Georges Baby qui avait, au contraire, souligné que bien des nobles avaient choisi de rester au Canada et y avaient eu une influence protectrice pour les Canadiens français. Georges Baby, *L'exode des classes dirigeantes à la Cession du Canada* (Montréal, 1899).

6. Michel Brunet, *La présence anglaise et les Canadiens. Études sur l'histoire et la pensée des deux Canadas* (Montréal, Beauchemin, 1958) et *Les Canadiens après la Conquête 1759-1775 : de la révolution canadienne à la révolution américaine* (Montréal, Fides, 1969).

7. Il est difficile de désigner commodément le groupe sur lequel nous allons travailler. Avant la Conquête, les nobles qui vivent en Nouvelle-France forment simplement une partie de la noblesse française même s'il est vrai que certains d'entre eux descendent de familles anoblies au Canada ou de familles nobles installées depuis plusieurs générations. La noblesse de la Nouvelle-France n'est alors « canadienne » que de la manière dont d'autres noblesses sont « provençale » ou « bretonne ». Nous parlerons de noblesse canadienne pour désigner les familles nobles d'origine française restées au Canada après la Conquête.

la brillante thèse de Lorraine Gadoury consacrée à la démographie des familles nobles⁸. En prélude à ses analyses, elle s'est livrée à un travail considérable de définition de la noblesse canadienne qui constitue, à ce jour, la présentation la plus complète sur ce groupe social aux contours relativement flous. Mais son livre n'a pas eu l'effet d'entraînement qu'il aurait pu avoir et ce n'est que depuis le début des années 2000 que la question de la noblesse canadienne retrouve le devant de la scène historiographique avec, entre autres, la monographie de Sophie Imbeault sur les Tarieu de Lanaudière⁹, l'étude de Roch Legault sur les liens entre la noblesse et l'armée sous les Régimes français puis anglais¹⁰ ou encore les travaux de Benoît Grenier sur les seigneurs campagnards de la Nouvelle-France¹¹. Dans une contribution à paraître, Lorraine Gadoury est elle-même revenue sur la question de l'impact de la Conquête sur la noblesse, que nous abordons nous aussi ici, en développant une approche quantitative des différents sous-groupes de la noblesse qu'elle a identifiés¹².

La tendance semble donc actuellement s'accélérer sous l'effet de deux moteurs. Le premier est constitué par le réel intérêt scientifique actuel pour la première période du Régime anglais, des années qui ont immédiatement suivi la Conquête jusqu'à la guerre anglo-américaine de 1812-1815, et dont témoignent, outre les livres cités ci-dessus, les travaux de Donald Fyson sur le système judiciaire et les commissions de paix¹³. Ils rouvrent le dossier de l'installation de la domination britannique non plus

8. Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances* (Québec, Ville La Salle, Éditions Hurtubise HMM, 1992). Ce livre est issu d'une thèse qui a été soutenue en 1988 à l'Université de Montréal.

9. Sophie Imbeault, *Les Tarieu de Lanaudière : une famille noble après la conquête, 1760-1791* (Sillery, Septentrion, 2004). Voir, également, l'ouvrage récent de Marjolaine Saint-Pierre, *Lacorne de Saint-Luc. L'odyssée d'un noble, 1711-1784*, Sillery, Septentrion, 2013.

10. Roch Legault, *Une élite en déroute. Les officiers canadiens après la Conquête* (Outremont, Athéna éditions, 2002).

11. Benoît Grenier, *Seigneurs campagnards de la Nouvelle-France : présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle* (Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007). Ce travail s'insère dans le cadre plus large des études sur les seigneuries dans la vallée du Saint-Laurent.

12. Lorraine Gadoury, « L'impact de la Conquête sur la noblesse canadienne », dans Laurent Veyssièr, dir. *1759-1763 : la fin de la Nouvelle-France* (Paris, Armand Colin—Ministère de la Défense, à paraître en 2013). Je remercie très vivement Lorraine Gadoury pour les échanges que nous avons eus autour de nos textes respectifs ainsi que pour toutes les précisions qu'elle a eu la gentillesse de m'appor-ter.

13. Donald Fyson, *Magistrates, police and people : everyday criminal justice in Quebec and Lower Canada* (Toronto, University of Toronto Press ; Osgoode Society for Canadian Legal History, 2006). Voir, du même auteur, « The Conquered and the Conqueror: The Mutual Adaptation of the Canadiens and the British in Quebec, 1759-1775 », dans Phillip A. Buckner et John G. Reid, dir., *1759 Revisited : The Conquest of Canada in Historical Perspective* (Toronto, University of Toronto Press, 2012), 190-217, et « Domination et adaptation : les élites européennes au Québec, 1760-1841 », dans Claire Laux, François-Joseph Ruggiu et Pierre Singaravélou, dir., *Au Sommet de l'Empire. Les élites européennes dans les colonies (XVI—XX^e siècle)* (Berne, Peter Lang, 2009), 167-196.

sous les angles politiques¹⁴ et économiques¹⁵, qui avaient été jusque-là privilégiés, mais bien sous l'angle social. Le second est constitué par les études généalogiques approfondies récemment entreprises par Yves Drolet et Robert Larin. Appuyé sur les données synthétisées par le *Programme de Recherche en Démographie Historique* et sur la masse des notices érudites accumulées depuis des générations, le premier a effectué la reconstitution des familles nobles¹⁶, alors que le second a étudié les nobles canadiens qui sont passés en France et dont la plupart avaient été, plus ou moins, assignés à résidence en Touraine¹⁷. Ensemble, ils se sont intéressés à deux listes de la « noblesse canadienne » dressées pour les autorités britanniques, en 1767 puis en 1778, et qui, d'ailleurs, serviront également de point de départ à notre réflexion¹⁸.

Grâce aux données qu'ils ont collectées, nous pouvons, d'abord, sortir des points de vue très généraux¹⁹ ou des analyses de cas, souvent les plus emblématiques, qui ont prévalu jusqu'alors, pour chercher à distinguer entre les solutions qui se sont imposées aux familles de la noblesse présentes au Canada à la fin des années 1750. Il nous est donc possible à présent de travailler sur les comportements – départ, maintien sur place ou division de la famille – dont nous verrons qu'ils ont été beaucoup plus complexes que l'historiographie ne les a présentés jusqu'à présent. Ensuite, nous pourrions examiner les différentes caractéristiques sociales des familles selon les choix qu'elles ont finalement opérés. Enfin, nous pourrions revenir sur la question des relations que celles d'entre elles qui sont restées, ont construites avec les autorités britanniques. Cette enquête,

14. On se reportera, par exemple, à la thèse de Pierre Tousignant, *La genèse et l'avènement de la constitution de 1791*, thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, 1971.

15. Voir les travaux de Fernand Ouellet, en particulier *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850* (Montréal, Paris, Fides, 1966) ou encore ceux de Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, dont *Patronage et pouvoir dans le Bas-Canada, 1794-1812: un essai d'économie historique* (Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1973).

16. Yves Drolet, *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France* (2012), <http://centro-rolandmoussnier.fr/ressources/DGNNF%20-%20Novembre%202012.pdf>. Yves Drolet a entrepris un minutieux travail de reconstitution des généalogies de l'ensemble des nobles canadiens. Je le remercie très vivement de m'en avoir constamment tenu informé et d'avoir relu avec attention cet article.

17. Robert Larin, *Canadiens en Guyane, 1754-1805* (Paris, PUPS; Sillery, Septentrion, 2006); et surtout Robert Larin, « L'exode de Canadiens à la Conquête. Le Petit-Canada de la Touraine », *Cahiers Généalogiques*, 1 (2008). La question avait été seulement abordée dans Claude de Bonnault, « Les Canadiens en France et aux colonies après la cession (1760-1815) », *Revue de l'histoire des colonies*, XVII, 48 (1924): 495-550.

18. Robert Larin et Yves Drolet, « Les listes de Carleton et de Haldimand. États de la noblesse canadienne en 1767 et 1778 », *Histoire Sociale/Social History*, XLI, 82 (novembre 2008): 563-603.

19. Lorraine Gadoury a réalisé une pesée globale des effectifs de la noblesse canadienne qu'elle estime à 743 au début des années 1760 et à 474 à la fin des années 1760: L. Gadoury, *La noblesse de la Nouvelle-France...*, *op. cit.*, 156.

menée à propos sur un groupe socialement et géographiquement situé, s'insère, par ailleurs, dans une réflexion plus générale sur les élites des colonies européennes des XVII^e et XVIII^e siècles et sur la manière dont elles se sont accommodées, ou non, d'un changement de souveraineté. Ces derniers furent, en fait, assez fréquents, aussi bien dans les Antilles (Saint Christophe, Tobago...), qu'en Amérique du Nord (Nieuw Nederland; Acadie; Nouvelle-France...) ou bien en Afrique (Saint-Louis...) ou à l'est du Cap de Bonne Espérance (Le Cap; Ceylan...) et ils ont concerné, à des degrés divers, par conquête, cession ou restitution, tous les empires²⁰.

Avant de développer ces différents points, nous devons insister sur la pertinence de la notion de « noblesse » comme une des clefs de l'interprétation des phénomènes sociaux que nous allons décrire, alors que les historiens de la Nouvelle-France ont eu tendance, en particulier dans les années 1950 et 1960, à en minimiser l'importance²¹. Il est vrai que les conditions sociales de la colonie étaient particulières : l'étroitesse numérique de l'élite a favorisé, à un degré sans doute supérieur que dans une province métropolitaine, les interactions, et surtout l'intermariage, entre les administrateurs civils, les négociants et les officiers militaires; les nobles avaient, par ailleurs, un statut juridique légèrement différent que celui dont ils jouissaient en métropole et surtout la nécessité de diversifier leurs revenus les conduisaient à cumuler des activités qui pouvaient paraître, aux yeux d'un métropolitain, relever plus d'un marchand que d'un membre du second ordre. La qualité d'écuyer est cependant demeurée en Nouvelle-France un puissant signe de distinction entre les individus et, comme nous le verrons, la noblesse a continué à exercer un attrait puissant sur les roturiers qui s'élevaient dans la société coloniale. C'est ce que soulignait, même si c'est involontairement, le général Murray dans son rapport de 1762 :

Les nobles sont généralement pauvres, exceptés ceux qui ont exercé des commandements aux postes éloignés, où ils ont ordinairement réalisés une fortune dans l'espace de trois ou quatre ans. La croix de Saint-Louis suffisait à peu près à leur bonheur. Ils sont extrêmement vaniteux et témoignent le

20. Voir C. Laux, F.-J. Ruggiu et P. Singaravélou, dir., *Au sommet de l'empire...*, op. cit., en particulier 13-33.

21. Un point abordé plus longuement dans François-Joseph Ruggiu, « La noblesse du Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire, Économie et Société*, 27,4 (2008) : 67-85 ainsi que dans « Une noblesse atlantique ? Le second ordre français de l'Ancien au Nouveau Monde », *Outre-Mers*, 97, 362-363 (2009) : 39-63.

plus grand mépris pour la classe commerciale de ce pays, bien qu'ils ne se soient faits aucun scrupule de se livrer au commerce assez activement même²².

Pour les Canadiens, la référence, durant le Régime anglais, à cette forme d'organisation sociale venue de la France monarchique est donc une dimension indiscutablement importante de leur identité. L'exemple de Pierre-Amable de Bonne est, en ce sens, révélateur : il prétendait, malgré les railleries que cela pouvait lui attirer de ses adversaires politiques, descendre de François de Bonne, duc de Lesdiguières, compagnon d'Henri IV, qui fut le dernier connétable de France, à tel point que sa résidence urbaine portait ce nom²³. Une partie des familles demeurées au Canada ont cherché, parfois très tard dans le XVIII^e siècle, à faire valider leurs titres par leurs parents, vrais ou prétendus, vivant en France. Ignace Michel Louis Irumbery de Salaberry, fils d'un simple officier de marine originaire des Pyrénées, fit ainsi le voyage de France pour faire reconnaître son lien de parenté avec une famille de parlementaires parisiens, dont le lien réel avec une famille de Basse Navarre qui portait ce nom était pourtant jugé fantaisiste par les généalogistes du roi²⁴.

L'impact symbolique de la noblesse se confondait d'ailleurs plus ou moins avec celui de la croix de Saint-Louis qui avait, dans les colonies en général, et en particulier, un prestige considérable. Les autorités britanniques en avaient conscience, et se méfiaient des titulaires de la croix de

22. *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, choisis et édités par Adam Shortt et Arthur G. Doughty, 2^e partie (Ottawa, Thomas Mulvey, 1921), 64. En 1773, encore, le procureur général Edward Thurlow insistait, en l'exagérant peut-être sur la foi des témoignages qu'il avait recueillis, sur la relative rigidité de la structure sociale de la Nouvelle-France : « Titre, rang et autorité furent attachés à la propriété foncière et ces prérogatives furent réparties entre les hautes classes maintenues dans une juste subordination. [...] Les hautes classes surtout s'attachèrent davantage au rang qu'elles occupaient dans les troupes provinciales et royales que l'on maintenait dans cette contrée. » *Ibid.*, 417.

23. Pierre Tousignant et Jean-Pierre Wallot, « de Bonne, Pierre Amable », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, www.biographi.ca/FR.

24. Voir ce savoureux commentaire dans Bibliothèque nationale de France (BnF), Chérin 186 : « Cette généalogie certifiée par Dominique d'Irumberi sr de Salaberi et de Buzanavit païs de Cize pour le sr de Salaberi, premier commis de Mgr de Pontchartrain ministre et secrétaire d'Etat l'an 1695 le 16 décembre et légalisée par les jurats de St Jean Pied de Port. Il y a grande apparence que le certificat et la légalisation dont il est parlé cy dessus n'avoient été donnés que pour obliger et satisfaire la vanité de M. de Salaberi, premier commis de M. de Pontchartrain de qui ledit sr. Dominique d'Irumberi sgr. de Salaberi attendait quelque service important auprès de ce ministre. C'est la raison pour laquelle Mr. de Clairambault l'oncle généalogiste des ordres du roi, rigide observateur de la vérité a fait dans cette généalogie écrite de sa main jusque et y compris l'article de Charles de Salaberi, 1^{er} commis de M. de Pontchartrain, plusieurs observations sur l'enchevêtrement qu'on a voulu faire des Irumberi, sgr. de Salaberi en basse Navarre, avec les Salabery de Charleville dans la vue de distinguer le mensonge d'avec la vérité ». Robert Laroque de Roquebrune, « Le voyage d'un Canadien à Paris en 1785 », *Nova Francia*, I (1925-1926) : 15-19.

Saint-Louis²⁵. Une affaire survenue en 1772, au cours de laquelle un habitant roturier de Montréal, ancien capitaine de milice sous le Régime français, a rapporté au lieutenant-gouverneur Hector Theophilus Cramahé avoir été approché par les autorités françaises pour se voir décerner la croix, prouve bien leur sensibilité à cet égard²⁶. Au sein du groupe plus large de l'élite, la noblesse nous apparaît donc bien comme une catégorie opératoire pour comprendre l'évolution de la société canadienne du Régime français au Régime anglais.

LES CHOIX DE LA NOBLESSE APRÈS LA CONQUÊTE²⁷

L'observation des comportements des familles de la noblesse nous amène à distinguer trois groupes dont les frontières semblent à peu près délimitées même si naturellement les effets de chevauchement sont réels. Après la Conquête, une partie des familles de la noblesse du Canada se sont maintenues par l'intermédiaire d'un nombre variable de représentantes féminines : les unes étaient des femmes mariées, souvent avec des roturiers, et qui sont demeurées avec leurs époux ; les autres étaient des filles célibataires ou des religieuses qui ont fait le choix de ne pas quitter la vallée du Saint-Laurent²⁸. Ainsi, Marie-Catherine Bermen de la Martinière,

25. Les jugements négatifs d'une partie des autorités britanniques sur les croix de Saint-Louis sont bien connus. Voir la remarque du général Gage à Haldimand le 13 mai 1764 : « Je souhaite apprendre que toutes vos croix de Saint-Louis ont trouvé de l'argent pour payer leur passage en dépit de la cherté du transport ; il vaudrait la peine qu'on le leur paie afin d'être débarrassé de cette coterie méprisable », cité par Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome X, 1759-1764 (Montréal, Fides, 1999), 506. Il note que 74 chevaliers de Saint-Louis « d'origine ou de carrière canadienne » avaient quitté le pays, que 19 s'y trouvaient encore mais que 2 repartiraient bientôt : Jean-Baptiste Charly et Antoine Gabriel Benoist.

26. Bibliothèque et Archives Canada (BAC), MG 11, Colonial Office, « Q » series, vol. 8 (C 11889), Correspondence between Lord Hillsborough and Lt. Gov. Cramahe, 1771-1772, f. 217 et suivantes, 10 octobre 1772.

27. Les analyses présentées ici sur le destin des familles nobles de Nouvelle-France ont été réalisées en 2012 à partir des généalogies réunies par Yves Drolet.

28. Outre les exemples cités dans le texte, j'ai recensé les cas suivants. Deux filles de la famille Étienne de Clérin sont restées après 1767, dont une mariée à un roturier. Les Laguerre de Morville sont représentés par Marie Dorothee, femme de Louis Charles Rouer de La Cardonnière, morte en 1772 et par ses deux nièces, Marie Élisabeth et Marie Dorothee qui ont épousé des roturiers. La famille Lestringuant de Saint-Martin compte encore une représentante en la personne de Marie Anne Joseph, épouse (et veuve à partir de 1766) de Ignace François Aubert de La Chesnaye. Le seul enfant survivant de Jacques Pierre Payen de Noyan, après 1767, est une religieuse à l'Hôpital Général de Québec, morte en 1818. Marie-Louise de Sacquespée, morte en 1827, est également restée au Canada. Elle était mariée à un roturier comme deux filles de la famille Marin de la Malgue, Marie Louise et Marie Charlotte, mortes à Montréal en 1780 et 1783, et comme Charlotte Julie de Catalogne, morte dans la même ville en 1796. Voir également les familles Ailleboust de Cerry ; Ailleboust de Mantet ; Ailleboust de Saint-Vilmé ; Aubert de La Chesnaye ; Céloron de Blainville ; Denys de Saint-Simon ; Herbin ; Jordy de Cabanac ; Lefebvre Duplessis Fabert ; Le Marchand de Lignery ; Leneuf ; Maizières de l'Espervanche ; Maray de la Chauvignerie ; Pierrecoct ; de Ramezay ; Renaud du Buisson ; Robutel de La Noue.

dont le frère est mort à la Guadeloupe en 1754 et dont les deux sœurs sont parties au moment de la Conquête, est-elle morte religieuse à l'Hôpital Général de Québec en 1784. Après la mort de Louis Hector Piot de la Langoisière, en 1768, la famille n'est plus représentée que par Suzanne Hyacinthe, veuve de Louis Céloron de Blainville depuis 1756, morte en 1769, et par Marie Marguerite, religieuse à la Congrégation de Notre-Dame, qui, elle, ne meurt qu'en 1781. Ces familles, qui avaient été parfois prestigieuses, ne comptaient alors plus de mâle au Canada, comme les Adhémar de Lantagnac, dont les garçons s'étaient établis à Saint-Domingue mais dont quatre filles religieuses sont mortes au Canada après 1767. Les familles dont les derniers mâles étaient des religieux, et donc dans l'impossibilité d'en perpétuer le nom, sinon la fortune, peuvent être rapprochées de ce premier ensemble. Les Berey des Essarts sont ainsi représentés par deux religieuses et un prêtre récollet, tous les trois morts au début du XIX^e siècle et les Mariauchaud d'Esglis comptent un dernier survivant en la personne de Louis Philippe (1710-1788), fils d'une Chartier de Lotbinière, qui succéda à M^{sr} Briand comme évêque en 1784.

Dans les premières décennies qui ont suivi la Conquête, les femmes ainsi laissées en arrière, ou qui avaient fait le choix volontaire de rester, étaient assez nombreuses et elles maintenaient une présence nobiliaire et une influence culturelle française fortes dans la colonie. Certaines avaient la maîtrise de leurs biens et ont manifesté, comme Louise de Ramezay²⁹, une réelle capacité d'action dans le contexte de la recomposition des circuits économiques liée à la Conquête. D'autres ont entretenu avec leurs parents passés en France une correspondance étroite qui finalement a resserré les liens avec une métropole qui avait pu être, avant la Conquête, beaucoup plus lointaine. C'est, par exemple, par ces canaux que sont passés, dans les années 1790, les récits, effrayants pour les Canadiens français, de la Révolution, qui ont encore cimenté l'alliance entre les élites francophones et l'Empire britannique³⁰.

29. « Ramezay, Louise de », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, *op. cit.* ; Raymonde Litalien, « Jean-Baptiste-Nicolas Roch de Ramezay et sa famille, au Canada et en France, après 1760 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 37, 4, 1984, 603-610 ; Gabrielle Brochard, *Louise de Ramezay (1705-1776)*, Master 2, Université Michel de Montaigne, 2008. Les seigneuses ont particulièrement été étudiées dans B. Grenier, *Seigneurs campagnards...*, *op. cit.*, 185-193.

30. On se reportera, sur l'image de la Révolution française au Canada, à la thèse de Claude Galarneau, *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*, thèse de doctorat (histoire), Université de Paris, s. d., publiée au Québec sous le même titre (Québec et Paris, Les Presses de l'Université Laval et Armand Colin, 1970).

Mais les filles célibataires, les religieuses et les prêtres qui composent ce groupe ne pouvaient avoir une postérité, et leur influence sociale s'est donc progressivement évanouie avec le tournant du siècle. Et, à terme, leur destin s'est confondu avec celui des familles qui se sont entièrement transportées de l'autre côté de l'Atlantique, sans laisser personne de leur branche derrière elles³¹. Ce groupe est finalement peu nombreux, surtout si nous considérons que nous avons mis dans ce groupe les branches de certaines familles, comme les Rouer, les Sabrevois ou les Saint-Ours, dont d'autres rameaux, donc des cousins, sont demeurés au Canada. Cependant, si nous considérons ensemble les familles dont tous les membres sont partis ou dont seuls des membres féminins sont restés au Canada, nous arrivons à un total de trente-cinq familles.

À l'inverse, le deuxième groupe est formé par les familles dont les mâles, ainsi que la plupart des filles, sont plus ou moins restés au Canada sans paraître avoir hésité³² ou après des allers-retours plus ou moins longs³³. C'est le groupe le plus fourni puisqu'il comprend au moins cinquante-cinq familles ou branches de familles. Les derniers retours ont pu être extrêmement tardifs, comme celui de Jean-Baptiste-Philippe-Charles d'Estimauville, dont la famille était rentrée en France, mais qui revint s'installer dans la province de Québec en juillet 1776.

Enfin, un quatrième groupe est formé par les familles qui se sont scindées d'une manière ou d'une autre. Dans au moins un cas, un époux et une épouse ont apparemment vécu d'un côté et de l'autre de l'Atlantique, voire davantage puisque François-Luc d'Albergati-Vezza³⁴ était localisé à

31. Jean-Baptiste Béranger (c. 1720-?) ou Berrenger (qui n'est pas mentionné par Y. Drolet); Dazémard de Lusignan; Fleury; de Gannes de Chémallé; Le Gardeur de Repentigny; Le Verrier de Rousson; Péan; Petit de Levilliers; Rouer; Rouer Villeray d'Artigny; Sabrevois; Sabrevois de Sermonville; Saint-Ours; Saint-Vincent.

32. Ailleboust des Musseaux; Ailleboust d'Argenteuil; Ailleboust de Cuisy; Ailleboust de la Madeleine; Aubert de Gaspé; Boucher de la Bruère; Boucher de Montarville; Boucher de la Broquerie; Boucher de Montbrun; Boucher de La Perrière; Boucher de Niverville; Chavigny de la Chevrotière; Dagneau de la Mothe; d'Amours de Clignancourt; d'Amours de Louvière; d'Amours de Plaines; Drouet de Richerville; Dulignon de Lamirande; Fleury de la Gorgendière; Fily; Gauthier de Varennes; Gauthier de la Vérendrye; Godefroy de Normanville; Godrefoy de Tonnacour; Hertel de Beaubassin; Hertel de Chambly; Jarret de Verchères; Houtelas; Jordy; Labath de Sivrac; Lérigé de La Plante; Levrault de Langis; de Lorimier; de Lorimier de Verneuil; Morel; Margane de Lavaltrie; Martel; Pécaudy de Contrecoeur; Pézard de Champlain; Raimbault de Saint-Blin; Raimbault; Augustin Rouer de Villeray de La Cardanière; Sabrevois de Bleury (même s'il apparaît que le second fils de Clément, Charles, était au service en France en 1767 avant d'être mentionné comme résidant au Canada en 1778); Salaberry; Sicard; Vassal de Monviel.

33. Chartier de Lotbinière; Chaussegros de Léry; Estimauville de Beaumouchel; Hertel de Rouville; Liénard de Beaujeu; Rastel de Rocheblave; Saint-Ours Deschailions; Tariou de Lanaudière.

34. L. Gadoury indique qu'il est arrivé comme cadet durant la guerre de Sept Ans. Il a épousé Charlotte Marie Anne Josèphe Aubert de La Chesnaye en janvier 1757.

l'île Bourbon en 1767, alors qu'il avait laissé au Canada son épouse, qui mourra en 1801 à Trois-Rivières, et sa fille, qui elle aussi décédera à Trois-Rivières en 1825. Il n'est, de fait, pas rare que des épouses soient restées en arrière, par exemple pour gérer les biens familiaux ou les vendre, ou que l'époux soit demeuré au Canada tandis que l'épouse passait en France³⁵. Dans quelques cas, ce sont les pères et les fils qui ont connu des destins divergents³⁶, mais le plus fréquemment ce sont les frères, voire les oncles et les neveux, qui ont choisi des itinéraires différents³⁷. Les Boucher de Boucherville, qui forment la branche aînée des très nombreux descendants d'un anobli de 1661, sont un exemple plus révélateur. La génération qui a connu la Conquête était formée de six personnes, vivantes en 1767. Les quatre sœurs sont toutes restées au Canada avec leur frère, René-Amable, dont nous verrons qu'il s'est rallié au nouveau régime, alors que le dernier frère, Louis-René, qui vivait en Touraine en 1767 a, par la suite, fondé une famille importante à l'île de France, dans l'océan Indien.

Il apparaît donc que les familles nobles présentes dans la colonie au moment de la Conquête ne se répartissent pas entre, d'un côté, celles qui sont restées et, de l'autre, celles qui sont parties mais, plutôt, entre trois blocs à peu près équivalents : les familles parties mais dont des membres féminins sont souvent restés en arrière, surtout les religieuses ; les familles restées, mais qui comptent parfois des membres féminins partis en métropole, presque toujours pour suivre un époux ; enfin, les familles séparées selon des modalités très diverses qui se sont retrouvées pendant une ou deux générations écartelées socialement entre deux systèmes impériaux et géographiquement entre deux systèmes atlantiques.

35. Pour l'analyse d'une correspondance au sein d'une famille séparée, les Margane de Lavaltrie, voir B. Grenier, *Les seigneurs campagnards...*, *op. cit.*, 163-164.

36. Dans le premier cas, le père est parti alors que le ou les fils sont restés : Benoist ; de Gannes de Falaise ; Le Moyne de Longueuil ; Picoté de Belestre ; Testard de Montigny. Dans le deuxième cas, le père est resté alors qu'un ou plusieurs fils sont partis : Dagneau Douville ; Fleury Deschambault. Dans le troisième cas, le père et un ou plusieurs fils sont restés alors que un ou plusieurs sont partis : Boucher de Grosbois (le père, Charles Ignace, et son fils cadet sont mentionnés au Canada en 1767 alors que le fils aîné Ignace, est signalé comme étant en Touraine) ; Juchereau Duchesnay.

37. Ailleboust de Mantet et de Musseaux (Nicolas est demeuré au Canada quand Joseph passait en France à une date indéterminée ; il était en 1787 à l'île Bourbon) ; Boucher de Boucherville ; Dagneau de Quindre ; Dandonneau du Sablé (Joseph Amable se marie en 1766 à Lanoraie et meurt au même endroit en 1787 alors que Michel Ignace son frère meurt en France) ; Daneau de Muy (l'oncle, Jean-Baptiste, est en Touraine en 1767, quand son neveu, Pierre Charles, est à Boucherville) ; Denys de la Ronde ; Godefroy de Linctor ; Hertel de Saint-François ; Hertel de Cournoyer (l'oncle est demeuré en Canada quand ses neveux sont passés en France) ; Joncaire de Chabert ; La Corne ; Lambert Dumont ; Le Gardeur de Montesson ; Le Marchand ; Noyelles ; Rastel de Rocheblave ; Renaud d'Avenes des Méloizes ; Robert de la Morandière ; Taschereau.

CHOIX DE FAMILLES OU CHOIX D'INDIVIDUS?

Il est difficile de trouver dans les attributs sociaux des familles un critère qui pourrait expliquer à lui seul le maintien dans la colonie ou le passage vers la France. L'ancienneté dans la colonie importe apparemment peu. Parmi les familles qui sont passées entièrement en France, nous en trouvons qui descendent des premiers colons, arrivés au temps de la Compagnie des Cent-Associés, comme les Rouer ou les Le Gardeur de Repentigny. D'autres sont issues d'officiers arrivés avec le régiment de Carignan ou avec les troupes de la Marine dans la seconde moitié du XVII^e siècle, comme les de Ramezay. Certains, enfin, sont arrivés au XVIII^e siècle, comme les Sacquespée ou encore les de Maizières de l'Espervanche. Le contraire est vrai pour les familles qui sont restées, et qui comptent à leur tour d'anciennes familles et d'autres, comme les Vassal de Monviel, arrivées durant la guerre de Sept Ans. L'âge des individus concernés ne paraît pas non plus être un critère clair. Parmi les individus les plus âgés au moment de la capitulation de Montréal, certains sont restés, comme Pierre-Paul Margane de Lavaltrie, âgé d'environ 87 ans à sa mort, le 1^{er} janvier 1766, alors que d'autres sont partis.

L'ancienneté de la noblesse et le prestige de ces différentes familles ne semblent pas être non plus un indicateur essentiel, même s'il apparaît plus important. La noblesse, dans la société française du XVIII^e siècle en général, et dans les colonies en particulier, demeurerait, en effet, une qualité qui était parfois difficile à appréhender. Les enquêtes de noblesse, mises en œuvre par Colbert dans les années 1660, avaient tenté de constituer la noblesse française en un groupe aux contours clairement définis et dont l'entrée, qu'il s'agisse de l'anoblissement par lettres royales ou par charge anoblissante, aurait été étroitement contrôlée par la monarchie. En réalité, les formes anciennes de l'agrégation taisible, processus par lequel un roturier parvenait, progressivement, à être assimilé à un noble, de manière contestée pour lui-même et de plus en plus assurée pour ses enfants, se sont maintenues dans la métropole mais surtout dans les colonies. Une bonne partie des familles nobles du Canada, dont les membres prenaient régulièrement la qualité d'écuyer et qui ne souffraient pas sur place de contestations, auraient eu du mal à soutenir l'épreuve des généalogistes du roi et certaines, revenues en France, en ont fait l'amère expérience.

C'est le cas, par exemple, de la famille Hertel de Cournoyer, une des nombreuses branches de la famille Hertel, qui réclama, à son retour en métropole, le bénéfice de lettres d'anoblissement accordées à François

Hertel en 1716³⁸. Avec sa rigueur ordinaire, le généalogiste des ordres du roi Chérin ne put que constater

que la famille de Hertel mérite la plus grande considération mais que la production de MM. de Cournoyer dans l'état où elle est ne peut devenir la base de la grâce qu'ils demandent et, qu'avant de l'obtenir ils doivent rapporter une preuve de leur descendance de François Hertel anobli en 1716 sauf à l'exiger moins rigoureuse que celle d'usage eu égard à la perte qu'ils ont [pu faire ?] de plusieurs de leurs titres lors de la prise du Canada.

On peut alors comprendre que les familles à la noblesse la plus contestable aient choisi de demeurer au Canada. C'est sans doute le cas des Dulignon de Lamirande, des Lérigé La Plante, des Martel, des Houtelas, des Pézard de Champlain, des Sicard de Carufel ou encore des Testard de Montigny, qui sont tous restés dans la vallée du Saint-Laurent. Nous sommes là en présence de familles généralement issues du monde des seigneurs roturiers du Canada qui avaient réussi à approcher le second ordre mais sans y être complètement assimilées. Le cas des Couillard est un des plus complexes, car il semble que les lettres d'anoblissement, tout à fait authentiques, dont la famille se réclamait, n'aient pas été enregistrées, et une bonne partie des branches de la famille, très nombreuse, ne prenait donc pas ordinairement la qualité nobiliaire³⁹.

Mais toutes les familles dont la noblesse pouvait être suspectée ne demeurèrent pas au Canada, comme les Dandonneau du Sablé et les Robutel de La Noue, par exemple. Plusieurs d'entre elles se trouvèrent alors en difficulté pour faire attester leur noblesse. Ainsi, selon sa notice du *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, Joseph Marin de La Malgue, descendant d'un enseigne arrivé dans la seconde moitié du XVII^e siècle,

ne fut pas heureux en France. Il tenta d'obtenir de la cour la reconnaissance de sa condition de noble, affirmant qu'il descendait de la famille Marini de Toulon, Toulouse et Marseille. Il n'est pas exclu que les Marin aient appartenu

38. BnF, Chérin 106, 19 novembre 1777. Selon le *Dictionnaire généalogique* d'Yves Drolet, les Hertel de Cournoyer descendent de Jacques (1667-1748) et de son fils aîné, Michel (1692-1749), alors que les Hertel de Rouville descendent d'un de ses frères, Jean-Baptiste (1668-1722), et que les Hertel de Saint-François descendent d'un troisième frère, Joseph (1671-1723).

39. Honorius Provost, « Couillard de Lespinay, Guillaume », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, *op cit.*; Thomas Wien, « Les conflits sociaux dans une seigneurie canadienne au XVIII^e siècle. Les moulins des Couillard », dans G. Bouchard et J. Goy, dir., *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (17e-20e siècle)* (Chicoutimi et Paris, Centre interuniversitaire SOREP et EHESS, 1990), 225-236.

à la petite noblesse du sud de la France. Paul et Joseph se considéraient comme des nobles et ils étaient certainement traités comme tels dans la colonie⁴⁰.

Et bien des familles que L. Gadoury fait figurer par les agrégées à la noblesse canadienne, comme les Lambert Dumont ou les Roberth de la Morandière, se sont, en fait, partagées entre le Canada et la France, ce qui signifie que la capacité à prouver généalogiquement sa noblesse n'a pas été un critère fondamental.

Il est également difficile de séparer les familles selon leur place dans la hiérarchie sociale de la colonie, qu'il s'agisse de la hiérarchie des titres et des grades d'une part et de la hiérarchie de l'argent, d'autre part. Parmi les principaux officiers d'origine canadienne, le dernier gouverneur général, Pierre Rigaud Vaudreuil de Cavagnial (1698-1778), Jacques Pierre Payen de Noyan, lieutenant de roi de Trois-Rivières ou encore Michel Jean Hugues Péan, aide-major de Québec, ont ainsi quitté la colonie définitivement. Installé dans sa propriété d'Onzain, ce dernier a d'ailleurs amplement profité de la fortune acquise au cours des années d'une fructueuse collaboration avec l'intendant Bigot. Mais d'autres familles prestigieuses de la colonie, comme les Le Moyne, qui descendaient d'un anobli mais dont la branche aînée détenait une des rares terres titrées du Canada, la baronnie de Longueuil, ne sont pas restées en France. L'implication dans les scandales qui suivirent la perte du Canada, soit sur le plan militaire, puisque certains officiers furent accusés de ne pas avoir fait leur devoir, soit sur le plan financier, avec la célèbre Affaire du Canada⁴¹, ne semble pas avoir davantage joué. Un officier comme Nicolas Renaud d'Avesnes des Méloizes, un temps suspecté puis acquitté dans l'Affaire du Canada, est demeuré en France alors que d'autres sont restés au Canada, ou sont rapidement revenus, comme Daniel Chabert de Joncaire, qui avait commandé le fort Niagara, où il avait également réalisé des profits, semble-t-il, importants.

La question de la richesse des familles ou de l'ampleur des possessions des individus concernés est également, du moins en apparence, secondaire dans les choix réalisés. Comme beaucoup d'autres, Nicolas Renaud d'Avesnes des Méloizes est tout simplement repassé au Canada en 1764 pour vendre sa seigneurie de Dombourg, d'ailleurs pour une somme

40. Donald Chaput, «Marin de la Malgue, Joseph», *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, *op. cit.*

41. L'intendant François Bigot, en poste de 1748 à 1760, a dû rendre compte, à son retour à Paris, de la manière dont avaient été utilisés les fonds colossaux investis par la Couronne dans la défense de la Nouvelle-France durant la guerre de Sept Ans. Son procès et celui de ses associés est connu sous le nom d'Affaire du Canada.

conséquence⁴². D'autres nobles ont sacrifié leur position en France pour revenir mettre en valeur des terres qui n'avaient pas encore le potentiel qu'elles ont acquises avec le développement démographique et commercial de la colonie passée sous souveraineté anglaise. Pierre-Paul Margane de Lavaltrie qui, après la capitulation de Montréal, s'était embarqué à l'âge de 17 ans pour prendre du service en France, où il avait été fait lieutenant dans le régiment Dauphin, a été ainsi rappelé en 1765 par son père au Canada qui « lui laissa son hérité », c'est-à-dire la seigneurie de Lavaltrie à laquelle il a bientôt ajouté celle de Terrebonne venue de la famille de son épouse⁴³. Il est vrai que certains, comme Michel Chartier de Lotbinière, ont pensé pouvoir réaliser, à cette occasion, d'excellentes affaires à condition de pouvoir en assurer l'exploitation, ce qui n'a pas été son cas⁴⁴.

Il est clair cependant que la plupart des familles seigneuriales modestes – justement celles dont la noblesse était la plus incertaine et qui résidaient ordinairement dans leurs fiefs – sont majoritairement restées. On notera également qu'un certain nombre de celles-là étaient, en fait, liées d'une manière ou d'une autre au Pays d'en haut et à la région des Illinois. Après une condamnation très légère dans l'Affaire du Canada, Daniel Chabert de Joncaire revint donc dans la région de Détroit sans retrouver son lustre passé⁴⁵. Philippe François de Rastel de Rocheblave a été commerçant à Kaskaskia avant de servir les Espagnols au fort Sainte-Geneviève puis les Anglais au pays des Illinois. C'est sa fidélité à la Couronne durant la guerre

42. Étienne Taillemite, « Renaud d'Avène des Méloizes, Nicolas », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, op. cit. M. Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France...*, op. cit., 507 a relevé, outre celle citée plus haut, seize ventes de seigneuries en raison d'une émigration vers la France au début des années 1760 parmi lesquelles celles réalisées par les nobles canadiens : Louis Le Gardeur de Repentigny et Joseph Charles Juchereau de Saint-Denys de l'arrière-fief Duchesnay à Beauport ; Louis Le Gardeur de Repentigny à nouveau de la seigneurie de Lachenaie (à Pierre Roch de Saint-Ours) ; Joseph Le Moyne de Longueuil de la seigneurie de L'Islet du Portage ; Louis Boucher de Grandpré pour une partie de la seigneurie de Grosbois et la seigneurie de Grandpré ; Pierre François Rigaud de Vaudreuil ou son épouse pour les seigneuries de Vaudreuil et de Rigaud (toutes les deux à Michel Chartier de Lotbinière) ; l'épouse de Jean-Baptiste Nicolas Roch de Ramezay de la seigneurie de Ramezay ; Catherine Parsons, veuve de Claude Antoine Berme de la seigneurie de de Lamartinière.

43. Francis J. Audet et Édouard-Fabre Surveyer, *Les députés au premier parlement du Bas-Canada [1792-1796]* (Montréal, Les Éditions des Dix, 1946), 306 et Pierre Dufour et Gérard Goyer, « Margane de Lavaltrie, Pierre Paul », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, op. cit.

44. Sur ce dernier, voir F. J. Thorpe et Sylvette Nicolini-Maschino, « Chartier de Lotbinière, Michel », *Dictionnaire Biographique du Canada en Ligne* ; François-Joseph Ruggiu, « Une voix à soi ? Autour du diaire de Michel Chartier de Lotbinière », dans Isabelle Luciani et Valérie Piétri, dir., *Écriture, récits, trouble(s) de soi. Perspectives historiques. France XVI^e-XX^e siècle* (Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2012), 159-185.

45. « Chabert de Joncaire de Clausonne, Daniel Marie », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, op. cit.

d'Indépendance américaine qui a fait reconnaître ses mérites aux autorités britanniques qui ont cherché à le dédommager des pertes subies alors, puis à lui procurer des postes officiels. Il a finalement été élu à l'Assemblée législative du Canada en 1792⁴⁶.

Il est donc difficile, en dernier ressort, de trouver dans les grandes caractéristiques sociales de ces familles l'explication ultime de leur attitude. Il faut ici faire intervenir des critères qualitatifs, en particulier les espoirs des uns et des autres de continuer leur carrière en France, qui ont souvent été déçus, ou, encore, une loyauté, plus ou moins grande, envers la Couronne de France ou, enfin, leur attachement à la vallée du Saint-Laurent. L'enquête doit alors se poursuivre dans d'autres directions, en particulier à partir des correspondances qui ont été conservées entre les parents séparés par l'Atlantique.

LA NOBLESSE ET LE NOUVEAU RÉGIME

Nous devons à présent ouvrir le dossier parallèle de l'attitude des familles nobles vis-à-vis des autorités britanniques et de l'attitude des autorités britanniques vis-à-vis des familles nobles restées dans la colonie. Il semble qu'il y ait un relatif consensus historiographique sur le second point. Les chercheurs reconnaissent généralement que l'arrivée de Guy Carleton, qui a succédé à partir de 1766 à James Murray dans les fonctions puis dans le titre de gouverneur du Canada, a marqué une nette évolution. Il a, en effet, souhaité insérer les familles nobles dans le nouvel ordre politique, afin qu'elles aident à la préservation de l'ordre social, ce qui était un objectif commun, et à la consolidation de la domination britannique⁴⁷. Guy Carleton a alors cherché à faire avancer plusieurs dossiers, par exemple la constitution d'un régiment de Canadiens où les nobles pourraient recevoir des commissions, ou encore l'entrée de nobles dans les institutions politiques de la colonie. L'élaboration même de la liste de 1767 ressortit d'ailleurs à sa stratégie. car elle était destinée à établir aux yeux des autorités britanniques l'existence, au sein du Canada, d'un groupe homogène de gens encore liés non seulement à leurs familles installées dans l'ancienne métropole, mais aussi à la Couronne de France et qu'il

46. Voir la notice de son fils, Pierre de Rastel de Rocheblave : Pierre Dufour et Marc Ouellet, « Rastel de Rocheblave, Pierre de », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, op. cit.

47. Sur G. Carleton, on partira de G. P. Browne, « Carleton, Guy, 1^{er} baron Dorchester », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, op. cit., et de Paul D. Nelson, *General Sir Guy Carleton, Lord Dorchester. Soldier-Soldier or Early British Canada* (Londres, Associated University Press, 2000).

fallait détacher par tous les moyens de cette fidélité⁴⁸. L'engagement de Carleton dans ce sens ne s'est jamais démenti durant les nombreuses années qu'il passa à la tête de la colonie, même si sa politique ne fut pas forcément suivie par les autorités impériales⁴⁹. Ces dernières devaient, en effet, également prendre en compte l'avis des marchands anglo-écossais et américains, de plus en plus nombreux, qui étaient généralement hostiles aux concessions faites aux élites catholiques et francophones.

Le gouvernorat de Frederick Haldimand, en fonction de 1778 à 1784, a d'ailleurs été le moment d'un relatif reflux de cette politique défendue par le *French Party*, c'est-à-dire par le groupe de seigneurs canadiens et de dignitaires de l'Église catholique qui ont soutenu la politique de Carleton et essayé, avec succès, de faire reconnaître les spécificités de la colonie du Québec au sein de l'Empire britannique. Les efforts des Britanniques pour comprendre la nature de la noblesse « canadienne » sont tout à fait intéressants à suivre, mais il ne faut pas oublier que les appréciations portées sur elle par les différents acteurs anglophones des luttes politiques des années 1770 (autour de l'Acte de Québec de 1774) et 1780 (autour de l'Acte constitutionnel de 1791) sont étroitement dépendantes de sa position constitutionnelle et qu'elles doivent toujours être analysées avec une certaine distance.

L'interprétation de cette politique par les historiens francophones a été relativement négative et les nobles canadiens-français qui se rallièrent au

48. Voir la lettre que Guy Carleton a adressée à lord Shelburne en même temps que les listes nominatives qu'il avait fait réaliser : « On verra par là qu'il y a en France et dans l'armée française environ cent officiers qui pourront être envoyés, dans le cas d'une guerre, à un pays qu'ils connaissent parfaitement pour y soulever, avec l'aide de soldats, une population habituée à leur accorder une obéissance aveugle. Le rapport indique en outre qu'il ne reste pas au Canada plus de soixantedix de ceux qui ont servi dans l'armée française, et pas un n'est encouragé par suite de quelque motif quelconque à supporter son gouvernement et son autorité. » *Rapport sur les Archives du Canada* (Ottawa, 1888), 30-31.

49. Les textes de Carleton qui témoignent de ce point de vue sont nombreux et ont été depuis longtemps repérés par les historiens. Un de ses principaux adjoints, Hector Theophilus de Cramahé, lieutenant-gouverneur de la province de Québec de 1771 à 1782, par ailleurs descendant d'une famille de Huguenots français et proche du *French Party*, partageait son point de vue : « ... a point that the Canadians earnestly wish for if the government of the province was established upon a firm and solid basis and some means could be devised of employing the noblesse, who a present are at a loss of to dispose of, or provide for their children », BAC, Correspondence between Lord Hillsborough..., *loc. cit.* Voir également le rapport adressé par le colonel Henry Hope, commandant en chef de la colonie à partir d'octobre 1785, à lord Sidney en 1786 : « Une autre mesure qui, à mon humble avis, contribuerait à attacher les Canadiens encore plus fermement au gouvernement de Sa Majesté serait la création d'un corps régi par certains règlements, destiné au service de la province et commandé principalement par leurs compatriotes », *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, op. cit.*, 780.

régime ont souvent fait l'objet de jugements sévères⁵⁰. Michel Brunet les décrit comme les supplétifs de l'administration britannique, de plus en plus coupés de la masse des paysans, et qui ont été progressivement effacés du devant de la scène politique⁵¹. Sous un autre angle, Jean-Pierre Wallot et Gilles Paquet ont ainsi décrit leur comportement: « Il est révélateur d'analyser la correspondance de l'ancienne élite seigneuriale canadienne avec les personnages – surtout britanniques – haut placés. Elle y quémande sans cesse des places, avec un étalage indiscret de flatteries, de malheurs domestiques, parfois de délation afin de se gagner les faveurs du pouvoir. » Roch Legault, dans son ouvrage intitulé, de manière saisissante, *Une élite en déroute*, a insisté sur l'inutilité globale de l'attitude des nobles puisque les multiples possibilités d'emplois militaires dont ils bénéficiaient sous le Régime français se sont brusquement taries. Malgré les promesses de Guy Carleton, l'armée britannique n'a pratiquement pas délivré de commissions d'officiers à des nobles canadiens, surtout en raison de leur catholicisme⁵². Donald Fyson a récemment rompu avec cette vision globalement négative, en insistant sur les capacités d'adaptation dont ont fait preuve les élites canadiennes comme les autorités britanniques, et sur les processus d'accommodement mutuel qui les ont animés⁵³.

50. Tous ne sont pas de cet avis. Marcel Trudel, dans *l'Histoire de la Nouvelle-France, op. cit.*, 509-510, évoquant les officiers, écrit que « certains ont été tentés de continuer leur carrière en France »; « à de très rares exceptions, ils se sont vite rendus [sic] compte que leur avenir n'était pas là... Or, au Canada, les autorités britanniques auront justement besoin d'eux: dès 1764, pour montrer aux Amérindiens des Grands Lacs qu'ils ne pouvaient plus compter sur la France; en 1774, encore, pour empêcher le Canada de se joindre à la coalition révolutionnaire. Ces officiers canadiens se verront ensuite combler de faveurs, de postes et de pensions. » Nous verrons que ce point de vue est sans doute trop optimiste.

51. Michel Brunet, *La présence anglaise et les Canadiens. Études sur l'histoire et la pensée des deux Canadas* (Montréal, Beauchemin, 1958), 49-110. L'ample dossier documentaire qu'il a réuni sur la question démontre, selon lui, que la bourgeoisie d'affaires francophone a été progressivement marginalisée dans l'ensemble des activités économiques, en particulier le commerce des fourrures ou les approvisionnements militaires (58 et suivantes). Il aborde ensuite la question de la noblesse militaire à travers une série de cas, dont ceux des Chaussegros de Léry, de Philippe de Rastel de Rocheblave ou de Joseph Fleury Deschambault, dont il estime qu'ils ne réussirent pas, malgré leurs efforts, à retrouver un rang conforme à leurs aspirations. Il conclut alors: « Son sort devint pitoyable. La défaite militaire du pays avait discrédité cette ancienne classe dirigeante auprès de la masse de la population. Sa servilité envers le conquérant lui enleva le peu de prestige qui lui restait. [...] Quelques-uns de ses membres eurent néanmoins l'illusion de jouer un rôle politique jusqu'à la fin du XVIII^e siècle », *ibid.*, (99).

52. R. Legault, *Une élite...*, *op. cit.*, et Roch Legault, dir., *Le leadership militaire canadien-français: continuité, efficacité et loyauté* (Toronto, Dundurn Press, 2007).

53. On se reportera, en particulier, aux deux contributions citées plus haut: D. Fyson, « The Conquered and the Conqueror... », *op. cit.* et « The Canadiens and the Conquest of Quebec... », *loc. cit.* C'est également la conclusion de S. Imbeault, *loc. cit.*, sur la famille Tarieu de Lanaudière.

L'analyse sociale que nous menons permet, en fait, de nuancer ces différentes positions⁵⁴. Il est d'abord indiscutable que certaines familles ont cherché à entrer dans la clientèle du gouverneur britannique et qu'elles ont adopté le discours et les démarches qui servaient leurs intérêts. Ces nobles canadiens n'ont, cependant, fait que maintenir, par-delà la Conquête, le système politique tel qu'il existait au temps du Régime français et, d'une manière générale, tel qu'il fonctionnait pour l'ensemble de la société française de l'Ancien Régime. La correspondance de nobles métropolitains provinciaux ou de gentlemen vivant, à la même époque, en Grande-Bretagne ou en Irlande pourrait, en effet, faire l'objet de commentaires identiques, comme l'a bien montré l'approche de sir Lewis Namier. Tous ceux qui, tels en France, les officiers militaires ou les ecclésiastiques ou, en Grande-Bretagne, les cadets de la gentry foncière, qui étaient à la recherche d'un poste ou d'un bénéfice, y compris outre-mer, dépendaient de l'État pour leurs revenus et vivaient donc dans une telle économie de la sollicitation. Il est ensuite clair que ces familles ont finalement réussi cette conversion entamée dès le début des années 1760, malgré les difficultés.

Quels postes les membres de ces familles ont-ils occupés? Ils sont très peu nombreux, comme l'a bien noté Roch Legault, à avoir servi dans l'armée régulière. Avec Charles Michel de Salaberry⁵⁵, Jean-Baptiste Philippe Charles d'Estimauville, qui a été lieutenant dans le 60^e régiment d'infanterie durant la guerre d'Indépendance américaine est une exception⁵⁶. Même les familles les plus influentes, dont certaines, comme les Salaberry, étaient entrées dans la clientèle du quatrième fils de George III,

54. Parmi les nobles canadiens-français qui, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, servirent les autorités britanniques à des degrés divers, se trouvent en particulier: Jean-Baptiste Marie Blaise des Bergères de Rigauville (1720-1776); René-Amable Boucher de Boucherville (1735-1812); Joseph Boucher de Niverville (1715-1804); Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (1721-1797); Michel (1723-1798) et Michel Eustache (1748-1822) Chartier de Lotbinière; Louis Godefroy de Tonnancour; René Ovide Hertel de Rouville; Joseph Hippolyte Hertel de Saint-François (1738-1781); Antoine Juchereau Duchesnay (1740-1806); Luc La Corne de Saint-Luc; Joseph Michel Le Gardeur de Croisille et de Montesson (1716-1776); Joseph Dominique Le Moyné de Longueuil (1738-1807); Claude Nicolas Guillaume de Lorimier (1744-1825); Louis Liénard de Beaujeu (1716-1802); Pierre Paul Margane de Lavaltrie (1743-1810); Claude Pierre Pécaudy de Contrecoeur (1705-1775); François Marie Picoté de Belestre (1716-1793); Philippe François Rastel de Rocheblave (1727-1802); Pierre Roch (1712-1782) puis Paul Roch (1747-1814) et Charles Louis (1753-1834) de Saint-Ours; Ignace Michel de Salaberry (1752-1828); Charles François (1710-1776) et Charles Louis (1743-1811) Tariou de Lanaudière; Gabriel Elzéar Taschereau. La liste n'est pas close à ce stade de la recherche.

55. Michelle Guitard, « Irumberry de Salaberry, Charles Michel d' », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, *op. cit.*

56. Roger Barrette, « Estimauville, Jean-Baptiste Philippe Charles d' », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, *op. cit.* Il a ensuite reçu plusieurs commandements dans la milice.

Edward Augustus, duc de Kent, ont eu de grandes difficultés à obtenir des commissions. Les autres ont servi à plusieurs occasions dans la milice qui, bien qu'irrégulièrement levée, a eu une réelle importance. La résistance, même symbolique, opposée par les troupes canadiennes, commandées par Charles Michel de Salaberry, aux colonnes américaines devant le fort Saint-Jean, en 1775, a ainsi scellé le ralliement de la noblesse de la colonie et les individus alors actifs en ont été récompensés, il est vrai tardivement⁵⁷. Un certain nombre de nobles canadiens ont également trouvé des emplois dans le domaine des affaires indiennes où ils ont été nommés interprètes, agents résidants ou même surintendants⁵⁸.

Mais la preuve la plus claire du pouvoir maintenu d'une partie des membres de la noblesse canadienne a été leur nomination dans les instances politiques de la colonie. Dès 1769, Guy Carleton recommandait que soient ajoutées à son Conseil, qui comptait alors douze membres, cinq personnes prises dans une liste des « principal gentlemen » de la colonie qui comprenait Gaspard Joseph Chaussegros de Léry, Pierre Roch de Saint-Ours, Charles François Tarieu de Lanaudière, Luc La Corne de Saint-Luc, Claude Pierre Pécaudy de Contrecoeur, François Marie Picoté de Bélestre, Louis Godrefoy de Tonnancour, René Ovide Hertel de Rouville ; Paul Alexandre Ailleboust de Cuisy ; Joseph Michel Le Gardeur de Croisille et de Montesson, Ignace Philippe Aubert de Gaspé et, enfin, Joseph Boucher de Niverville⁵⁹. Il désignait là le noyau des chefs des

57. La *Gazette de Québec* annonce ainsi, le 15 juillet 1790, la promotion d'un certain nombre de nobles canadiens en raison de leur conduite pendant la guerre d'Indépendance américaine dont Picoté de Bélestre, Joseph de Longueuil, Michel de Lotbinière, Villemonde de Beaujeu ou encore Joncaire de Chabert. Ils se voient confirmer un grade dont ils reçoivent une demi-solde. Philippe de Rastel de Rocheblave reçoit une pension de cinquante livres par an en raison des pertes qu'il a subies. Ils voisinent dans cette liste qui comprend vingt-huit noms en tous, avec des Anglophones et surtout avec des Canadiens français roturiers. BAC, MG 23 GV7, Archives du Séminaire de Québec, Verreau, Carton 9, n°21, Extrait de la *Gazette de Québec*.

58. Un point souligné par R. Legault dans *Une élite en déroute...*, *op. cit.*, 116 qui décrit les parcours de Jean-Baptiste Marie Blaise des Bergères, qui a mené les Canadiens dans l'expédition contre Pontiac en 1764 ; Joseph Boucher de Niverville, surintendant aux Affaires indiennes ; Luc La Corne de Saint-Luc ; Claude Nicolas Guillaume de Lorimier, interprète dans les années 1760, puis agent du département des Affaires Indiennes dans les années 1780 ou encore Charles Michel Mouet de Langlade (membre d'une famille que nous n'avons pas retenue dans notre échantillon). Il évoque aussi Ignace d'Ailleboust de La Madeleine, Mathieu Damours de Clignancourt, Pierre Joseph Hertel de Beaubassin, Joseph Hippolyte Hertel de Saint-François, converti au protestantisme, qui a mené des partis d'Indiens lors de la révolte de Pontiac au début des années 1760, Pierre Denys de la Ronde, Clément Christophe de Sabrevois de Bleury, Jean-Baptiste Testard Testard Louvigny de Montigny, Jean-Baptiste Charles d'Estimaucville, actif dans les années 1780, à Saint-François du Lac ou encore Michel Ignace de Salaberry.

59. C.O. 42/7, 15 mars 1769. P. Tousignant, *La genèse...*, *op. cit.*, 86, a noté que tous étaient croix de Saint-Louis sauf Godefroy de Tonnancour, Ailleboust de Cuisy et Aubert de Gaspé (qui avait été admis mais non reçu à l'ordre). Claude Nicolas Guillaume de Lorimier, qui était aussi chevalier de Saint-Louis, était alors invalide et ne pouvait être recommandé.

familles ralliées qui se sont ensuite retrouvés propulsés dans la plupart des postes de responsabilités accordés aux Canadiens français. Ce sont les mêmes personnes qui siègèrent à un moment ou à un autre au Conseil législatif créé par le *Quebec Act* de 1774⁶⁰. Enfin, leur présence au Conseil législatif du Bas-Canada, c'est-à-dire dans la chambre haute de la colonie créée par l'Acte constitutionnel de 1791 sur le modèle de la chambre des Lords britanniques, a été, pour ceux qui étaient encore en vie, le couronnement de leur carrière⁶¹.

À côté du grand négociant François Baby, y siègèrent, dès 1792, Joseph-Dominique-Emmanuel Le Moine de Longueuil; Paul-Roch de Saint-Ours; François-Marie Picoté de Belestre; Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry; Charles-Louis Tardieu de Lanaudière; René-Amable Boucher de Boucherville. Ils ont été rejoints, en 1796, par Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière et, en 1798, par Gabriel-Elzéar Taschereau. Une partie des membres de ce groupe ont été élus députés à l'Assemblée législative en 1792, parfois avant de siéger au Conseil législatif: Pierre Amable de Bonne et Michel Chartier de Lotbinière pour le comté de York; Antoine Juchereau Duschenay et Jean Marie Godefroy de Tonnancour pour le comté de Buckingham; Pierre Paul Margane de Lavaltrie pour le comté de Warwick; Guillaume de Lorimier pour le comté de Huntingdon; Philippe François Rastel de Rocheblave pour celui de Surrey; Jean-Baptiste Melchior Hertel de Rouville, fils de René Ovide, pour le comté de Bedford; enfin, Ignace Michel Louis de Salaberry et Gabriel Elzéar Taschereau pour le comté de Dorchester.

Au-delà des cercles qui entouraient le gouverneur, les nobles canadiens ont peuplé, comme l'a montré Donald Fyson, les commissions de paix locales. Nous les retrouvons aussi parmi les signataires de pétitions adressées aux autorités britanniques, liées à la défense de leurs intérêts particuliers mais aussi de la préservation des droits des Nouveaux Sujets, ce qui atteste de leur capacité maintenue à encadrer et à mobiliser les populations⁶².

60. M. Charles François Tardieu de La Naudière puis son fils Charles Louis; M. Lacorne de Saint-Luc; M. Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry; M. Pécaudy de Contrecoeur; M. Pierre-Roch de Saint-Ours puis son fils Paul Roch; François-Marie Picoté de Belestre; M. Blaise des Bergères de Rigauville; René-Amable Boucher de Boucherville.

61. Voir F. J. Audet et E.-F. Surveyer, *op. cit.*, 15-16.

62. Une pétition de 1786 rédigée par «plusieurs des nouveaux sujets de Sa Majesté de Trois Rivières» en faveur d'une réforme de la justice dans la province est ainsi signée, parmi les premiers, par le chevalier [Boucher] de Niverville, Godefroy de Normanville, Drouet de Richerville, Godefroy de Tonnancour, Tonnancour et le chevalier de Tonnacourt. *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada...*, *op. cit.*, 916.

À la fin des années 1790, il apparaît que les familles qui ont fait le choix du ralliement dans les années 1760 ont conservé et même amélioré leurs positions sociales. Elles sont fortement liées entre elles par le mariage ou la parenté, et certaines l'étaient déjà avant la Conquête⁶³. Les liens se sont ensuite resserrés dans la seconde moitié du XVIII^e siècle⁶⁴, et certains membres se sont alliés à des familles d'origine roturière qui sont entrées dans ce système : c'est le cas de Joseph Hippolyte Hertel de Saint-François a ainsi épousé en 1767 Marie Anne Lecompte Dupré, qui appartenait à une grande famille négociante. La situation des autres mariages est moins claire : Luc La Corne de Saint-Luc a épousé successivement Marie Anne Hervieux, Marie Josèphe Guillemain, puis en 1774, Marie-Marguerite Boucher de Boucherville ; Joseph Dominique Le Moyne de Longueuil a épousé en 1770 Louis Prudhomme ; François Marie Picoté de Belestre était l'époux depuis 1738 de Marie Anne Nivard ; Philippe François Rastel de Rocheblave s'est marié en 1763 à Kaskaskia à Marie Michelle Dufresne⁶⁵.

Ces familles ont donc réussi, pour la plupart, à préserver leur domination sociale et économique, ce qui était leurs objectifs, même si leurs intérêts politiques étaient maintenant subordonnés aux volontés des autorités britanniques. Nous avons à faire alors à une coterie qui manifeste

63. Michel Chartier a épousé en 1747 Louise-Madeleine Chaussegros, sœur de Gaspard Joseph Chaussegros de Léry ; Antoine Juchereau Duchesnay est l'époux, depuis 1737, de Marie Françoise Chartier ; Joseph Michel Le Gardeur de Croisille et de Montesson s'est marié en 1745 avec Claire Boucher de Boucherville ; Louis Liénard de Beaujeu a épousé en 1747 Louise Charlotte Cugnet, sœur de François Joseph Cugnet ; Claude Pierre Pécaudy de Contrecoeur a épousé en 1729 une Boucher de La Perrière.

64. Pierre Amable de Bonne épouse, en 1781, Marie Louise Chartier, fille de Michel Chartier de Lotbinière ; Michel Eustache Chartier de Lotbinière épouse en 1770 Marie-Josèphe Godefroy fille de Louis Joseph Godefroy de Tonnancour ; Pierre Paul Margane de Lavaltrie est l'époux depuis 1766 de Marie Angélique de La Corne de Chapt, nièce de Luc La Corne de Saint-Luc ; Paul Roch épouse en 1776 Marie Josèphe Godefroy, fille de Louis Joseph de Tonnancour ; Ignace Michel de Salaberry épouse en 1778 Françoise Catherine Hertel de Saint-François ; Charles Louis Tariou de Lanaudière s'est marié en 1769 avec Geneviève Elisabeth, fille de Luc La Corne de Saint-Luc.

65. On notera que toutes les familles n'entrent cependant pas dans ce réseau matrimonial : Jean-Baptiste Marie Blaise des Bergères de Rigauville est l'époux depuis 1751 de Louise-Suzanne Céloron qui appartient à une famille militaire repassée en France ; René Amable Boucher de Boucherville a épousé en 1770 Marie Marguerite Raimbault de Saint-Blin dernière descendante d'une ancienne famille noble ; Joseph Boucher de Niverville a épousé une roturière, Josèphe Châtelain ; Gaspard Joseph Chaussegros de Léry a épousé une Martel de Brouage mais un de ses deux fils restés au Canada, Louis René, a épousé, en 1799, la fille de René Amable Boucher de Boucherville ; René Ovide Hertel de Rouville est l'époux depuis 1741 d'une André de Leigne, une famille qui ne compte plus de descendants mâles ; Pierre Roch de Saint-Ours a épousé une Deschamps de Boishébert, dont la famille est repassée en France mais il est ainsi lié à Charles François Tariou de Lanaudière qui a, lui aussi, épousé une Deschamps de Boishébert. Enfin, une partie non négligeable de ces nobles ou de leurs enfants ont épousé, parfois fort tôt, des anglophones : Charles Étienne, le deuxième fils de Gaspard Joseph Chaussegros de Léry, s'est marié, par exemple, en 1799 à Josèphe Fraser ; Charles Louis de Saint-Ours épouse en 1789 Josèphe Murray. Enfin, Claude Nicolas Guillaume de Lorimier s'est marié trois fois dont la première avec une jeune Iroquoise, Louise Schuyler, qui l'avait aidé à quitter Montréal occupé par les Américains.

durant la période une unité d'intérêt qui est à peine troublée par des querelles liées à des affrontements de personnalités, comme celles qui mirent en scène René Ovide Hertel de Rouville, qui suscita des réactions diverses, ou celles qui finissent par marginaliser Michel Chartier, marquis de Lotbinière, dont le caractère semble n'avoir pas pu lui permettre de choisir définitivement entre la France, le Canada et même les États-Unis⁶⁶. Un tel fonctionnement n'est, en fait, pas différent de celui du système politique britannique dans les années 1750 et 1760, organisé autour des factions whigs qui se disputent le pouvoir, ou encore du système colonial français, avec la coterie qui s'était créée autour de l'intendant Bigot et du gouverneur général Vaudreuil.

Certains chefs de famille, demeurés au Canada après la Conquête, n'ont rien demandé ou obtenu pour eux-mêmes mais ont laissé, et souvent aidé, un ou plusieurs de leurs fils faire, au tournant du siècle, une brillante carrière dans l'administration civile ou dans les forces armées britanniques⁶⁷. Ignace Philippe Aubert de Gaspé a fini ses jours sur ses terres de Port-Joli, qui avaient été dévastées lors de la Conquête, mais son sixième enfant, Pierre Ignace (1758-1823), après ses études au Petit Séminaire de Québec, est devenu juge de paix, conseiller législatif et colonel de milice. Il avait épousé, en 1786, Catherine Tarieu de Lanaudière. Clément Sabrevois de Bleury (1702-1781), qui avait rompu avec la tradition familiale en devenant marchand, semble avoir passé les années de Régime anglais à Montréal, « dans une calme retraite, rue Saint-Gabriel⁶⁸ ». Pierre-Amable de Bonne (1758-1816), dont le père, Louis Bonne de Missègle, était déjà décédé au moment de la Conquête, forgea en partie sa carrière politique sur son lien avec les Chartier de Lotbinière, créé au moment de son mariage, il est vrai bref, en 1781, avec Louise Chartier de Lotbinière. Enfin, François Vassal de Monviel, né en 1759, fils d'un militaire métropolitain qui ne fit que passer en Nouvelle-France, profita des connexions de sa mère, une Boucher de la Perrière, et surtout de son beau-père, Pierre-René

66. F. J. Thorpe et S. Nicolini-Maschino, *loc. cit.*; Sylvette Nicolini-Maschino, *Michel Chartier de Lotbinière. L'action et la pensée d'un Canadien du 18^e siècle*, thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, 1978; F.-J. Ruggiu, « Une voix à soi?... », *loc. cit.*, 159-185.

67. C'est le cas aussi de Nicolas Eustache Lambert Dumont (1767-1835) dont la famille possédait la seigneurie des Mille-Îles. Il est major de milice en 1795 et juge de paix à partir du début du XIX^e siècle.

68. James S. Pritchard, « Sabrevois de Bleury, Clément de », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, *op cit.*

Boucher de La Bruère, qui l'encouragea à servir dans l'armée britannique, où il est assurément lieutenant en 1796⁶⁹.

L'influence de ces familles s'est perpétuée d'une génération à l'autre avec une tendance cependant à l'oligarchisation, malgré les ralliements de familles, un temps neutres, que je viens de signaler⁷⁰. En fait, une partie des familles insérées dans le système britannique a rapidement disparu en l'absence de descendants⁷¹. Mais ce mouvement s'est cependant accompagné d'une relative assimilation à la noblesse de quelques familles, encore clairement roturières à la fin du Régime français, mais qui étaient prises dans un mouvement d'ascension sociale qui les aurait amenées à intégrer la noblesse française si la Conquête n'était pas survenue.

Certaines d'entre elles en ont profité alors pour définitivement sauter le pas, sans plus craindre la censure des instances de contrôle généalogique de la Cour de France. C'est le cas, en particulier, de François-Joseph Cugnet (1720-1789), dont le père était un simple avocat parisien, arrivé dans la colonie à la fin des années 1710 comme représentant du fermier du Domaine d'Occident. Apparemment mal vu par les autorités françaises aux prises avec la défaite, François-Joseph Cugnet, auteur de compilations juridiques fort utiles pour les autorités britanniques⁷², a réalisé une brillante carrière sous le Régime anglais devenant en particulier, en 1768, le traducteur officiel et le secrétaire français du gouverneur et du conseil. Il figure donc dans la liste de la « noblesse canadienne » dressée pour Guy Carleton en 1767, alors que sa famille ne prenait pas auparavant la qualité d'écuyer, ainsi dans celle de 1778, dont Y. Drolet et R. Larin estiment, d'ailleurs, qu'il a pu en être l'auteur. Il est rapidement apparu comme un des principaux porte-parole de ce groupe des seigneurs canadiens, mais

69. Roch Legault et Luc Lépine, « Vassal de Monviel, François », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, op. cit.

70. Les descendants des chefs de famille ralliés sont, à leur tour, entrés au Conseil législatif : Charles de Saint-Ours en 1808 ; Antoine-Louis Juchereau Duchesnay en 1801 ; Charles-Gaspard Tariou de Lanaudière en 1811 ; Pierre-Ignace Aubert de Gaspé en 1812 ; Ignace-Michel-Louis-Antoine d'Irumberry de Salaberry en 1817 ; Thomas-Pierre-Joseph Taschereau et Louis-René Chaussegros de Léry, tous les deux en 1818 etc.

71. Jean Marie Blaise des Bergères meurt ainsi en 1776 sans héritier. Son frère cadet, Charles, était prêtre. Claude Pierre Pécaudy de Contrecoeur meurt en 1775 en ne laissant que deux filles survivantes, car son fils, René Marie, était mort en 1761 dans le naufrage de l'*Auguste*. Enfin, Pierre Paul Margane de Lavaltrie disparaît en 1810, ne laissant qu'une fille.

72. Entre autres, le *Traité abrégé des anciennes lois, coutumes et usages de la colonie du Canada, aujourd'hui province de Québec*, tiré de la *Coutume de la prévôté et vicomté de Paris* (Québec, G. Brown, 1775) et *Extraits des édits, déclarations, ordonnances et reglemens de S.M. très chrétienne, des reglemens et jugemens des gouverneurs généraux et intendans concernans la justice ; et des reglemens et ordonnances de police rendues par les intendans, faisant partie de la législature en force en la colonie du Canada... tirés des registres du Conseil supérieur et de ceux d'intendance* (Québec, G. Brown, 1775).

avec bien d'autres bourgeois, administrateurs ou négociants, qui ont, en fait, formé l'ossature du *French Party* qui ne se résume, bien sûr, pas aux héritiers de la noblesse de la Nouvelle-France.

Le processus a été facilité par le jeu qui s'est ouvert à partir des années 1760 entre les systèmes français et britannique de reconnaissance symbolique. La noblesse juridique telle qu'elle s'appliquait en France était, en effet, réservée en Grande-Bretagne à l'étroite élite des pairs du royaume qui étaient les seuls à porter un titre héréditaire. À cette *nobility*, peu nombreuse mais politiquement très puissante et fort riche, s'opposaient les gros bataillons de la *gentry*. Cette dernière était composée des baronnets, des chevaliers et surtout des *esquires* et des *gentlemen*, dont la qualité reposait partiellement sur l'ancienneté de la famille, mais surtout sur son niveau économique et sur son adhésion à la culture du groupe⁷³. Les signes de distinction de la *gentry* britannique, par exemple le fait d'accoler le qualificatif « esquire » après son nom lorsqu'on occupait une fonction officielle d'un certain niveau ou que l'on jouissait d'une certaine fortune, se sont implantés au Canada après la Conquête. La vallée du Saint-Laurent était un des seuls endroits du monde où les usages nobiliaires français – l'écuyer, qui a un statut juridique défini par des privilèges et qui est placé sous le contrôle de la monarchie – et britannique – l'*esquire*, qui a un statut surtout économique et culturel et qui est placé sous le contrôle de la communauté – ont coexisté un temps. Les élites francophones roturières ont profité de cette coexistence en prenant l'habitude d'ajouter le terme « écuyer » après les noms propres dans certains actes officiels. Il s'agissait dans ce cas d'une simple traduction d'« esquire », mais l'allusion à la notion française d'écuyer, et le prestige symbolique qui allait de pair, sont évidents.

Ce travail sur les familles, centré sur l'année 1767, permet, pour terminer, de décaler le regard de ces nobles restés dans le cercle enchanté du pouvoir vers ceux qui n'ont pas cherché ou pas réussi à se maintenir dans la faveur des nouveaux maîtres du pays. Le cas des Moreau de Jordy témoigne, par exemple, de la longue déchéance de certaines de ces familles nobles. François Moreau de Jordy, décédé en 1726, a été un des principaux officiers militaires de la colonie au début du XVIII^e siècle⁷⁴. Il a fini sa carrière comme chevalier de Saint-Louis et major de la place de

73. Sur la *gentry* anglaise au XVIII^e siècle, on pourra partir de François-Joseph Ruggiu, *Les élites et les villes moyennes en France et en Angleterre (XVII^e-XVIII^e siècle)* (Paris, L'Harmattan, 1997) ainsi que James M. Rosenheim, *The emergence of a ruling order: English landed society, 1650-1750* (Londres, Longman, 1998).

74. George F. G. Stanley, « Desjordy (Sourdy) Moreau de Cabanac, François », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, *op. cit.*

Trois-Rivières qui était alors la troisième agglomération de la Nouvelle-France. Il a surtout épousé Catherine Robineau, héritière de l'Île-Bouchard, une seigneurie sur le fleuve Saint-Laurent. Son descendant Louis Moreau de Jordy (1717-1785) apparaît dans la liste de 1767 : selon l'auteur de la liste, il vit à l'Île-Thérèse, mais plus vraisemblablement à l'Île-Bouchard. Il n'est plus mentionné en 1778.

Cet état de la famille Jordy est en fait très incomplet car bien d'autres membres de la famille sont restés au Canada et ne paraissent pas avoir retenu l'attention des autorités britanniques. Les contrats de mariage qu'ils ont passés dans la seconde moitié du XVIII^e siècle montrent leur indiscutable appauvrissement. La famille est restée dans l'Île-Bouchard mais elle n'en possédait plus la seigneurie depuis 1780, lorsqu'elle a été vendue à Charles Lemaire de Saint-Germain, le curé de la paroisse. L'apport d'Élisabeth Boisseau, qui épouse le 18 novembre 1783, Louis Moreau, écuyer, seigneur de Jordy, est ainsi composé d'un lit garni « tel qu'il est », d'une paire de bœufs de deux ans, prenant trois, une vache, six poules et le coq, de six assiettes d'étain, de six cuillères et six fourchettes, de trois moutons, d'un coffre fermant à clef, etc.⁷⁵. La fortune ainsi énumérée, sans qu'il y ait mention d'argent liquide, et encore moins de rentes, situe la famille à un niveau socio-économique qui voisine celui des paysans aisés de la paroisse. L'inventaire après décès du même Louis Moreau, en 1819, réalisé à la demande de sa femme, au nom de ses enfants mineurs, Marie âgée de 19 ans et François, âgé de 16 ans, révèle d'ailleurs qu'Élisabeth Boisseau ne sait pas signer, pas plus que ses trois enfants majeurs, Louis, Jean-Baptiste et Angélique, ou que son gendre⁷⁶. Les biens immeubles demeurés dans la famille se réduisent alors à une terre de 76 arpents dans l'Île-Bouchard, qui va donc être partagée entre la mère et les enfants, à une maison à laquelle sont accolées une grange, une étable, une écurie et une laiterie. Un des signes les plus marquants de la dégénérescence des Moreau est l'indigence des titres et papiers de la famille mentionnés dans l'inventaire. On y trouve l'élection de tutelle des mineurs, le contrat de mariage de Louis Moreau et d'Élisabeth Boisseau et une liasse de vieux contrats et de papiers de peu de conséquence... le tout dans une boîte laissée à la veuve.

Le processus d'assimilation de la famille à la petite paysannerie québécoise, illettrée, pauvre, semble donc déjà bien engagé à la fin du XVIII^e

75. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), minutes du notaire Pierre Crevier Duvernay, contrat de mariage, 18 novembre 1783, microfilm 2726.

76. Centre d'archives de Québec, minutes du notaire Alexis Claude Duplessis, inventaire après décès, 7 octobre 1819, microfilm 2352.

siècle. Les Moreau de Jordy n'appartiennent de toute façon plus à cette époque à la noblesse canadienne, car le titre d'écuyer n'est jamais employé dans les actes alors qu'il l'était encore systématiquement trente ans plus tôt. La famille se disperse et le septième enfant du couple, Joseph, est dit absent de la province. Sa mère en a été déclaré curatrice, ce qui semble indiquer que la famille pas en contact avec lui. Ses membres ont-ils été des victimes du régime britannique ? Il est clair que les Moreau de Jordy n'exercent plus d'emplois militaires après 1760, ce qui a contribué à leur appauvrissement, mais la vraie raison de leur déclin est sans nul doute les nombreux enfants qu'il faut établir.

Comme Lorraine Gadoury l'a également montré, le sort des Moreau de Jordy a été celui d'une bonne partie des familles qui étaient citées dans la liste de 1767, et surtout de celles dont la noblesse était discutable. Y. Drolet et R. Larin ont souligné l'importance de la qualification de « paysans » ou de « presque paysans » de certaines familles – les Morel de La Durantaye ; les Couillard de Beaumont ; les D'Amours ; les Chavigny de La Chevrotière – dans la liste de 1778, compilée, rappelons-le, par le juriste canadien-français, François-Joseph Cugnet, et non par un administrateur britannique⁷⁷. Il est vrai que les amitiés ou les antipathies de l'auteur ont pu aussi jouer un rôle dans ces désignations. L'omission d'autres familles, mentionnées en 1767, comme les Dulignon de Lamirande ou les Sicard de Carufel, va strictement dans le même sens. Mais, là encore, la question de l'impact de la Cession et de la responsabilité de la politique des autorités britanniques dans le processus de déclin se pose. Il n'est pas du tout sûr que ces familles auraient, de toute façon, eu accès au système impérial français, car la plupart d'entre elles ne comptaient pas d'officiers militaires au moment de la Conquête et il n'est pas dit qu'elles auraient réussi à faire entrer leurs enfants au service du roi. Par ailleurs, une partie d'entre elles ont tout simplement disparu biologiquement. C'est le cas, par exemple, des Ailleboust des Musseaux, après la mort de Nicolas Marie en 1781, ou des branches cousines des Ailleboust d'Argenteuil, après la mort de Jean, en 1781, et des Ailleboust de Cuisy, après la mort de Louis Gordien en 1812.

CONCLUSION

Les destins de l'élite nobiliaire française liée au Canada ont donc été divers. Une partie des trajectoires a été indiscutablement contrainte par le bou-

77. Sur le glissement des Couillard de la Rivière-du-Sud dans la paysannerie, voir B. Grenier, *Les seigneurs...*, *op. cit.*, 254-255. La branche seigneuriale des Couillard est cependant préservée d'un tel déclin.

leversement qu'ont représenté la Conquête puis la Cession, mais il est parfois difficile de faire la part entre les conséquences directes de ces événements et les mécanismes biologiques et sociaux qui gouvernent le devenir de toute famille ou de tout groupe. Nous rejoignons en cela les conclusions de Lorraine Gadoury qui souligne, elle aussi, une forte différenciation sociale entre les membres de ce groupe, mais qui est en grande partie héritée de la situation antérieure à la Conquête. L'objet historique, formé par ces familles de la noblesse française «perdus» en terres devenues britanniques, n'en est que plus intéressant et autorise à des considérations plus générales sur l'évolution d'un groupe élitair qui ne se reproduit plus une fois qu'il a été coupé du corps social plus vaste dont il est issu.

Trois observations peuvent être faites alors. La divergence des trajectoires de ces familles, dont les attributs sociaux dans les décennies médianes du XVIII^e siècle étaient à peu près similaires, surtout si elle est mise en perspective avec les autres strates de la population urbaine et rurale, est saisissante. Ensuite, la partie la plus dynamique du groupe, au-delà de la saignée qu'a représentée l'exil d'une partie importante de ses membres, s'est, en réalité, renforcée en absorbant rapidement l'essentiel de l'élite roturière située juste au-dessous d'elle et en établissant un lien direct avec les nouvelles autorités afin de consolider sa place dans la nouvelle société. Enfin, le groupe a perdu progressivement sa spécificité en particulier parce que l'extinction biologique a fait disparaître l'essentiel des familles en quelques générations. L'intermariage avec les nouvelles élites francophones roturières, issues du monde des professions libérales, a joué un rôle important comme l'acculturation des nouvelles générations de nobles d'origine française, très sensible, par exemple, à travers la correspondance entre Michel Ignace de Salaberry et son fils Charles Michel. Les traits caractéristiques de la noblesse française se sont donc lentement évanouis au Canada même si cette noblesse a pesé sur l'évolution de la société canadienne-française.

Le devenir de la noblesse canadienne dessine donc des directions de recherche pour l'étude de l'ensemble des élites locales qui ont été confrontées à l'arrivée d'un pouvoir colonial ou bien d'un nouveau pouvoir colonial dans le cas d'un changement de souveraineté, comme cela a été, par exemple, le cas pour la colonie hollandaise du Cap. Comme les élites autochtones, les élites d'origine européenne, devant une telle situation, n'ont eu finalement que trois attitudes possibles : résister, disparaître ou s'accommoder.